

de la 103^{ème} Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 21 octobre 2023 à Cham/ZG

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Appel

Ayants droit de vote : Total de 51 voix d'association avec 177 délégué.e.s ayant droit de vote. Autres participant.e.s : 7 membres du conseil de la Société coopérative, 4 membres de la commission d'administration de la CAS, rédactrice du procès-verbal de la CAS, 5 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 9 chef.f.es de secteur / président.e.s de commission, 6 membres de la direction, 29 invité.e.s d'honneur, 52 membres de la garde d'honneur, 5 employé.e.s du secrétariat, 10 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 2 journalistes et 2 autres personnes (y compris traduction) – soit un total de 309 personnes présentes.

2. Election des scrutateurs.trices

Les membres de la CCG sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est réélu comme organe de révision.

4. Election conseil de la Société coopérative

Les membres actuels du CC, soit Fabio Corti, Felix Mangold, Roland Schenk, Martin Hebeisen, Philipp Moor, Aurélie Fänger et Cornelia Gamma (nouvellement élue pour remplacer Hanspeter Jud) sont également élus sans voix contraire comme membres du conseil de la Société coopérative.

Conformément aux statuts de la CAS, le président central de la FSG, Fabio Corti, est également d'office président du conseil de la Société coopérative.

5. Rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2022, budget 2024 et rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée au sujet du rapport de gestion qui comprend

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 22 octobre 2022 à Soleure/SO,
- le rapport annuel, les comptes annuels 2022, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2024.

6. Prise de décision

6.1 Approbation du rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2022

Le rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2022 est approuvé à l'unanimité et il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

6.2 Utilisation du résultat comptes 2022

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité de reporter la perte du bilan 2022 de CHF 412'006.44 aux comptes 2023.

6.3 Approbation du budget 2024

Le budget 2024 est approuvé sans voix contraire.

7. Divers

- La réunion d'information s'adressant aux responsables des assurances des associations s'est déroulée le 29 septembre 2023 en présence d'environ 20 participant.e.s dans un cadre quelque peu inhabituel. Un parcours avait été mis en place dans la ville d'Aarau avec des questions portant sur les accidents, la responsabilité civile, les bris de lunettes et les statistiques, le but étant de fournir des informations sur les assurances, de rafraîchir ses connaissances et de les tester. Lors des discussions qui s'en sont suivies, la CA s'est rendu compte que nombreuses sont encore les personnes qui ignorent que la CAS fournit une très bonne couverture de responsabilité civile. Brigitte prie donc les délégué.e.s des associations d'attirer l'attention des sociétés sur la CAS et ses prestations très complètes. Les membres de la CA se tiennent volontiers à disposition pour venir dans les associations faire une présentation de la CAS.
Par ailleurs, Brigitte mentionne une nouvelle fois le film d'image de la CAS sur le site internet.
Etant donné qu'environ la moitié seulement des associations est représentée à la réunion d'information, Brigitte demande à toutes les associations de participer la prochaine fois afin d'y glaner des informations.
- La révision statutaire annoncée il y a une année (dû à des changements intervenus dans le droit des coopératives) ne sera soumise à l'AD que l'année prochaine.
L'idée mentionnée en 2022 de créer un fonds excédentaire est également poursuivie et un règlement à ce sujet est en cours d'élaboration.
- Employée de longue date à l'administration de la CAS, Andrea Hofer, partirait officiellement à la retraite le 1^{er} décembre 2023, mais elle a accepté de prolonger encore un peu afin de pouvoir transmettre davantage de connaissances à sa succession.
- Les participant.e.s à l'Assemblée des déléguées de la Société coopérative reçoivent à nouveau un présent de la CAS, soit une boîte de pralinés Cailler.
- Brigitte Häni conclut en remerciant le président central Fabio Corti, l'ensemble du conseil de la Société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que les président.e.s des associations et sociétés FSG et les délégué.e.s pour leur collaboration, leur soutien et leur attention appréciés.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative :	Fabio Corti
Présidente de la commission d'administration :	Brigitte Häni
Rédactrice du procès-verbal :	Eveline Zumsteg